

PROCURATION
DEVANT SERVIR AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES INVESTISSEURS DU
FONDS MULTISTRATÉGIE À RENDEMENT ABSOLU MACKENZIE ET DU
FONDS À RENDEMENT ABSOLU DE TITRES DE CRÉANCE MACKENZIE

LE 22 AVRIL 2024

Je, soussigné porteur de titres d'organisme de placement collectif du ou des fonds énumérés ci-après (individuellement, un « **Fonds** »), nomme par les présentes Jeff Ray, vice-président du développement des produits, ou, s'il n'est pas présent aux assemblées extraordinaires, Matt Grant, vice-président des services juridiques, tous deux de Corporation Financière Mackenzie, gestionnaire des Fonds, ou, à la place de ces personnes,, comme mon fondé de pouvoir, avec plein pouvoir de substitution, pour assister, agir et voter en mon nom aux assemblées extraordinaires des porteurs de titres des Fonds (les « **investisseurs** »), qui auront lieu le 31 mai 2024, à 9 h, ou à toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si j'y assistais en personne. Les fondés de pouvoir désignés précédemment reçoivent comme directive expresse d'exercer les droits de vote rattachés aux titres des Fonds immatriculés en mon nom de la façon indiquée ci-dessous (voir les notes 1 et 2 ci-après).

Options de vote par procuration

Si vous n'avez pas l'intention d'assister virtuellement aux assemblées extraordinaires des Fonds, veuillez soumettre votre formulaire de procuration de l'une des trois méthodes suivantes :

1. en accédant au site www.secureonlinevote.com, en inscrivant le numéro de contrôle à 12 chiffres figurant ci-après sur le présent formulaire de procuration et en suivant les instructions simples qui vous seront données sur ce site Web;
2. en transmettant par télécopieur votre formulaire de procuration rempli au numéro sans frais 1 888 496-1548;
3. en signant et en datant le formulaire de procuration et en le retournant dans l'enveloppe-réponse affranchie fournie à cette fin.

Pour que les droits de vote qui s'y rattachent soient exercés aux assemblées extraordinaires, votre formulaire de procuration doit parvenir à Traitement des procurations, 1380 Rodick Road, Suite 102, Markham (Ontario) L3R 9Z9 au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 30 mai 2024.

Résolutions relatives aux propositions – Assemblées du 31 mai 2024
(porteurs de titres des Fonds)

VOTEZ UNIQUEMENT À L'ÉGARD DES FONDS DONT VOUS DÉTENEZ DES TITRES.

1. Voter **Pour** ou voter **Contre** la résolution présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations approuvant la fusion du Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie avec le Fonds global macro Mackenzie, comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations.
2. Voter **Pour** ou voter **Contre** la résolution présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations approuvant la liquidation et la dissolution du Fonds à rendement absolu de titres de créance Mackenzie, comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations.

Si des modifications à une résolution sont proposées aux assemblées extraordinaires, ou à toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, ou si d'autres questions dont le gestionnaire des Fonds n'a pas actuellement connaissance sont dûment soumises aux assemblées extraordinaires, ou à toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, la présente procuration confère aux fondés de pouvoir le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de ces modifications ou de ces autres questions comme bon leur semble.

Je révoque toute procuration donnée précédemment à l'égard des assemblées extraordinaires. La présente procuration est sollicitée au nom du gestionnaire des Fonds. Les investisseurs peuvent nommer une personne autre que les fondés de pouvoir désignés ci-dessus pour assister et agir en leur nom aux assemblées extraordinaires. Pour exercer ce droit, il suffit d'inscrire le nom de leur fondé de pouvoir dans l'espace en blanc ci-dessus prévu à cette fin.

EN DATE du 2024.

.....
Signature de l'investisseur

.....
Nom de l'investisseur
(en caractères d'imprimerie)

NOTES :

- 1. Si aucune directive n'est fournie, à savoir si le vote est pour ou contre une résolution décrite ci-dessus, les fondés de pouvoir sont tenus d'exercer les droits de vote rattachés aux titres représentés par la présente procuration POUR la résolution.**
- 2. La présente procuration doit être signée et datée par l'investisseur inscrit ou par son fondé de pouvoir autorisé par écrit. Si l'investisseur est une société, la procuration doit être signée et datée par un dirigeant ou un représentant dûment autorisé de la société. Si la procuration n'est pas datée dans l'espace prévu à cet effet, elle est réputée porter la date de son envoi par la poste.**